

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du FHaF

Le 25 avril 2018 à 16h00
Restaurant Ô Colombettes de Vuadens

Présents :

Magali Cattin, Violette Petit, Antoinette Romanens, Fabienne Müller, Stéphanie Fidanza, Joël Gremaud, Daniel Savary, Marco Lepori

Sophie Scheel, Marina Pfulg (Adolescence et Handicaps), Arielle de Sadeleer (C'est un Signe), Michèle Grangier et Rina Clerc (Ass. Frib. des Malentendants), Valérie Cuénod (Autisme Fribourg) Stéphane Renz (l'Estampille), Sophie et Pascal Rosset (Société des Sourds de Fribourg), Laurence Fidanza

Mme Florence Treuthardt, traductrice LSF

Excusés :

Benjamin Brülhart (Cerebral), Claude Chassot (St-Camille), Manon Leimbacher (EPI Suisse), Jean-Paul Moulin (CFPS Seedorf), Beat Schäfer (La Rosière), Alain Cuennet (Orif), Nicolas Robert (Pro Infirmis), Markus Stöckli (Sensler Stiftung für Behinderte), François Noël (FSA), Catherine Gasser,

Centre de formation continue pour adultes handicapés, CIS

Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Approbation de l'ordre du Jour
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 avril 2017
4. Admissions et démissions des associations membres
5. Admissions et démissions des membres du comité
6. Rapport Annuel 2017
7. Comptes 2017, avec décharge au comité
8. Modification des statuts
9. Programme des activités 2018
10. Budget 2018
11. Divers
12. Présentation de l'Association Sport Handicap par Mr. Marco Lepori

Mot de bienvenue

Magali souhaite la bienvenue aux membres présents. Laurence Fidanza est nommée scrutatrice.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 avril 2017

Arielle De Sadeleer signale une erreur dans ce PV, dans les « Comptes » plus précisément. Un bénéfice de CHF 54.00 est mentionné, alors que sur le tableau est écrit -54.00 CHF. Magali en prend note et corrigera.

Admissions et démissions des associations membres en 2017

Magali annonce deux démissions :

- L'Association Fribourgeoise des Retraités qui ne se sentent plus concernée par notre cause
- REPER

Et deux admissions :

- Autisme Fribourg par ses co-présidentes, Valérie Cuénod ici présente, et Emmeline Andreoli
- C'est un Signe, par ses co-présidentes, Arielle de Sadeleer ici présente, et Nicola Sciboz

Le FHaF compte 45 membres actifs ou soutiens fin 2017, dont l'Office AI est exempt de cotisation.

Admissions et démissions des membres du comité en 2017

Aucune démission ou admission au sein du comité. Magali présente les membres.

Cette année nous avons changé de gestionnaire, suite à la décision de l'Orif de nous quitter, fin 2017. Nous avons choisi de le remplacer par le CIS dès 2018, et notre nouvelle adresse est la suivante :

Forum Handicap Fribourg, c/o CIS, Route des Daillettes 1, 1700 Fribourg.

Magali remercie l'Orif pour leur travail durant toutes ces années.

Les changements sont acceptés à l'unanimité.

Rapport annuel 2017

Magali donne la parole à Fabienne Müller pour le rapport d'activités de 2017.

➤ Site Internet :

Grâce à l'aide de Laurence Fidanza, ici présente, le site Internet est terminé, avec nos sincères remerciements. Dès lors, chaque association membre du FHaF apparaît sous les onglets choisis, et en cliquant sur son nom, on est dirigé directement sur son site internet.

➤ Journée du 3 décembre 2017 :

Nous avons animé la journée du 3 décembre près du Théâtre Equilibre avec l'aide de plusieurs associations membres, en distribuant des fascicules, imprimés pour cette occasion, accompagnés d'un thé ou d'un café et biscuits. Nous vous invitons à participer au prochain 3 décembre, soit le samedi 1^{er} décembre de 10h à 14h.

Comptes 2017 et décharge au comité

La présidente présente les comptes 2017 :

B I L A N			
	31.12.2017		31.12.2016
Compte Postfinance	5'577.05		6'161.15
Liquidités	5'577.05		6'161.15
Débiteurs	0.00		0.00
Realisable à court terme	0.00		0.00
Actifs transitoires	500.00		0.00
Actif circulant	6'077.05		6'161.15
Total actifs	6'077.05		6'161.15
Créanciers fournisseurs	0.00		0.00
Passifs transitoires	0.00		143.20
Capitaux étrangers à court t	0.00		143.20
Capital	6'017.95		7'104.70
Bénéfice au bilan	59.10		-1'086.75
Fonds propres	6'077.05		6'017.95
Total passifs	6'077.05		6'161.15

Le total du bilan se monte à CHF 6'077.05.

COMPTÉ DE RESULTAT			
(CHF)		31.12.2017	31.12.2016
Cotisations		2'200.00	2'200.00
Dons		90.00	150.00
Total produits		2'290.00	2'350.00
Mandat externe secrétariat, comptabilité		0.00	162.00
Mandat informatique		552.80	1'512.00
Total mandats externes		552.80	1'674.00
Charges accessoires / repas		315.40	401.25
Cadeaux		0.00	200.00
Hébergement web		188.00	0.00
Matériel de bureau, imprimés, photocopies		0.00	113.50
Frais d'administration		799.40	0.00
Internet		183.60	188.00
Frais de port		57.70	47.00
Imprimés publicitaires et matériel		72.50	123.10
Foire de Fribourg		0.00	627.40
Frais de voyage		0.00	1.00
Total autres charges d'exploitation		1'616.60	1'701.25
Frais de banque		61.50	61.50
Total frais de banque		61.50	61.50
Perte (-) / Bénéfice de l'exercice		59.10	-1'086.75

Le compte des pertes et profits présente un bénéfice de CHF 59.10.

Magali précise que la Foire de Fribourg a maintenant lieu tous les 2 ans (dernière fois en 2016), en réponse à Valérie Cuennet. Dès lors, rien n'apparaît dans nos comptes 2017 pour ce poste. La prochaine foire aura lieu en 2018 sous un nouveau nom, La Cantonale.

Daniel lit le rapport des vérificateurs de nos comptes 2017.

Magali remercie les réviseurs, MM Stéphane Renz, ici présent, et Samuel Joye, au nom du comité.

Les comptes, le rapport et la décharge au comité sont approuvés par l'Assemblée Générale.

Modification des statuts

Nous souhaitons rajouter quelques précisions à nos statuts :

- Les membres du Comité exercent leur mandat bénévolement
- Un membre individuel élu au comité est exempté de la cotisation
- Un seul représentant par membre collectif peut être élu au Comité

Le problème s'est présenté au moment où Procap a eu trois de ses membres au sein du comité. Or seulement l'un d'entre eux peut bénéficier du droit de vote.

Les changements des statuts sont approuvés à l'unanimité.

Programme des activités 2018

Magali présente le programme :

- **La Journée du 3 décembre**, qui aura lieu le samedi 1^{er} décembre, se tiendra comme par le passé aux environs de l'Equilibre. Nous approcherons le grand public avec une petite attention. Les membres sont invités à participer. Vu le froid ambiant à cette période de l'année, nous espérons aller dans les sous-sols de la galerie de Fribourg Centre.
- **Le site internet www.fhaf.ch** est terminé en français. La traduction allemande étant déjà faite, il suffira à Laurence de la mettre en ligne. Mais il faut garder à l'esprit que le FHAF est de langue principale française.
- **Foire de Fribourg** : Magali donne la parole à Joël Gremaud :

Vous avez été conviés à la Foire de Fribourg, sous son nouveau nom, La Cantonale. Elle aura lieu du 5 au 14 octobre 2018. Des institutions telles que la nôtre sont invitées. Trois podiums sont prévus dans l'enceinte de la foire. Nous allons y participer si l'organisation interne nous le permet. Il y a une différence par rapport à la précédente ; ce sont des modules de deux jours. Le FHAF a fait une demande qui a été acceptée. Selon la suite du débat, nous allons prendre un rendez-vous avec la responsable Mme Dorothée Currat, pour négocier le nombre de jours correspondants aux partenaires intéressés. Comme lors de la dernière édition, la base du stand sera construite par le FHAF, et l'aménagement quotidien est effectué par l'association concernée ; l'objectif étant que chaque jour une autre association occupe le stand. Il n'est pas possible de faire de la vente. Il s'agit de présenter l'association et ses activités. Il faut prévoir 8h30 de présence du lundi au jeudi, les vendredis et samedis sont des grandes journées, soit 11h30 de présence. Le premier dimanche donne lieu à 9h30 et le dernier dimanche 7h30 de présence. Dans notre cas, le stand est ouvert dans la matinée pour effectuer les changements. Lors de la dernière édition, 9 associations se sont présentées sur 10 jours. A ce jour, 5-6 associations ont manifesté de l'intérêt (dont trois le confirment oralement ce soir).

Magali précise que les modules sont soit les vendredi et samedi, soit les dimanche et lundi. Donc on pourrait, par exemple, si on prend vendredi et samedi, inscrire Différences- Solidaires qui souhaite venir plutôt le samedi.

Actuellement, Joël ne peut rien promettre. Il aimerait avoir votre réponse provisoire. C'est un Signe va encore réfléchir, tout comme la Société des Sourds de Fribourg. L'AFAAP est intéressée à aller le jeudi 10 octobre, journée mondiale de la santé mentale. Adolescence et Handicap souhaiterait aller le samedi ou le dimanche.

Joël va prendre rendez-vous dès demain pour discuter des modalités avec La Cantonale.

Budget 2018

Magali présente le budget :

Budget 2018				
(CHF)	31.12.2017	Budget 2017	Budget 2018	
Cotisations	2'200.00	2'250.00	2'300.00	
Dons	90.00	0.00	0.00	
Intérêts	0.00	1.00	0.00	
Total produits	2'290.00	2'251.00	2'300.00	
Mandat externe secrétariat, comptabilité	0.00	162.00	720.00	
Mandat informatique	552.80	812.00	500.00	
Total mandats externes	552.80	974.00	1'220.00	
Charges accessoires / repas	315.40	600.00	400.00	
Hébergement web	188.00	188.00	188.00	
Matériel de bureau, imprimés, photocopies	0.00	0.00	50.00	
Frais d'administration	799.40	0.00	0.00	
Internet	183.60	0.00	0.00	
Frais de port	57.70	50.00	50.00	
Imprimés publicitaires et matériel	72.50	320.00	0.00	
Foire de Fribourg	0.00	0.00	1'500.00	
Total autres charges d'exploitation	1'616.60	1'158.00	2'188.00	
Frais de banque	61.50	65.00	65.00	
Total frais de banque	61.50	65.00	65.00	
Perte (-) / Bénéfice de l'exercice	59.10	54.00	-1'173.00	

Joël précise que le budget de la Cantonale inclut les frais de base du stand. Ainsi il ne restera aux associations participantes que leurs frais journaliers.

Le poste pour le secrétariat est monté de CHF 162.00 à CHF 720.00. L'ancien prix était vraiment bas et on ne peut avoir aucune exigence à ce tarif.

Les frais pour le site internet sont une rémunération pour Laurence, qui répond à chaque besoin de mise à jour.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Divers

- Agile a édité un petit fascicule qui n' existait qu'en allemand et qui, depuis novembre, a sa version française. Il s'appelle « Les mots sont trompeurs ». Il traite de la nouvelle manière d'utiliser les mots et les thèmes consacrés au handicap en général. Il coûte CHF 4.00 et peut être obtenu sur leur site internet www.agile.ch.
- Mme Nicola Sciboz, membre de l'association « C'est Un Signe » a écrit un livre très intéressant, avec la collaboration de Catherine Tena qui recueille les récits de vie. Il raconte son histoire de personne sourde de sa naissance à aujourd'hui. Le monde de la surdité est en général méconnu et c'est une jolie manière de s'en approcher. On peut le commander pour CHF 24.00 sur le site internet www.cestunsigne.ch.
- Sophie et Pascal Rosset, de la Société des Sourds de Fribourg, nous ont remis un flyer relatif aux 75 ans de l'association qu'ils fêteront en 2019. Voici les dates à retenir :
 - 12 janvier 2019, jass à Fribourg
 - 21 au 23 juin 2019, rencontre de motards à Payerne
 - 21 septembre 2019, WalkSign à Fribourg (parcours dans la ville)
 - 14 décembre 2019, gala à Kerzers

Magali donne la parole à Antoinette pour nous parler de la nouvelle loi dans le canton de Fribourg, concernant les personnes en situation de handicap, la LPSH.

Loi fribourgeoise sur la personne handicapée - LPSH

Le thème n'a pas pour objet la présentation de la loi telle quelle, mais touche certains aspects de sa mise en œuvre en lien avec la Convention Européenne des Droits de l'homme relative aux droits de la personne handicapée. En effet le comité a été interpellé par une personne handicapée dont l'expérience met en évidence des lacunes concernant la mise en œuvre concrète de ces droits auxquels la loi fribourgeoise fait pourtant référence. « Inclusion handicap » a publié un document qui relève l'ensemble des lacunes existantes. Sans entrer dans sa situation personnelle, les griefs qu'elle énonce concernent principalement :

- le manque d'accès à un organe neutre qui pourrait soutenir une personne dans ses revendications auprès d'assurances privées (APG, perte de gain accident, 2^{ème} pilier) mais également auprès d'assurances sociales. Le médiateur actuel (médiation cantonale administrative) ne reçoit par exemple qu'une personne seule et ne peut la soutenir ensuite dans une démarche de type juridique.
- la difficulté de trouver les bons relais existants lorsqu'une situation particulière apparaît.

La personne relevait aussi que la médiation cantonale administrative instaurée récemment dans le canton n'est pas un organe de soutien.

Antoinette relève que, en revanche, plusieurs associations assurent déjà un soutien dans des champs précis et sont subventionnées par l'état pour le faire (exemples cités en assemblée : la FSA qui bénéficie d'un conseiller juridique, l'AFAAP offre un soutien dans le domaine de la maladie psychique, mais n'a pas de conseiller juridique). Certains relais existants ont disparu faute de soutien des pouvoirs publics, par exemple ASSUAS FR et VD qui n'ont plus de permanence professionnelle à disposition, mais réfèrent à des juristes spécialisés qu'il faut rémunérer.

La discussion qui suit met en évidence certaines autres problématiques qui ne trouvent pas de solution, par exemple la diminution des prestations AI (appareils auditifs). A qui s'adresser alors que les personnes manquent de moyens ? Le manque de statistiques en Suisse fait défaut pour amener certaines problématiques sur le plan politique, les informations lacunaires y compris sur Internet, les sites existants n'étant pas toujours suivis et fiables.

Quelques sources d'informations crédibles sont citées par les personnes présentes :

- Le guichet social *Fribourg pour tous*, endroit très accessible dont les informations sont à jour, et qui permet également aux associations de se présenter,
- Le site d'infos sociales en Romandie : www.guidesocial.ch
- Le site de la DSAS à jour pour ce qui concerne l'ensemble des institutions fribourgeoises reconnues, mais ne présente pas les associations de manière exhaustive.

Ces remarques sont retournées au comité afin qu'il fasse une éventuelle proposition lors de l'AG 2019.

Marco précise que dans cette loi il y a un soutien prévu quand ces associations/personnes veulent lancer une activité. Ce ne sont pas des subsides. La mise en application n'est pas encore définitive. Mais il y aura la possibilité de demander un soutien quand elles lancent l'activité, pour autant que ce soit une activité d'inclusion. Ce ne serait pas une association représentant les personnes handicapées qui pourrait demander de l'aide mais par exemple un club sportif, une troupe de théâtre qui souhaite faire quelque chose incluant des personnes handicapées qui peut demander de l'aide financière. On ne sait pas comment ce sera appliqué au niveau cantonal.

Un participant précise que pour une personne qui devient sourde ou presque sourde, l'AI ne paie plus les appareils auditifs, c'est aussi nouveau. Seuls CHF 800.00 sont remboursés par oreille, le solde parfois très conséquent reste à la charge d'une personne âgée qui se trouve à l'AVS. Antoinette répond que cela concerne la problématique de : comment réagir face à la suppression ou la baisse de prestations de l'AI ?

Antoinette souligne le besoin d'un lieu ou d'un site pour avoir les renseignements. Au niveau du canton, il faudrait aller sur le site du département de la Santé où toutes les institutions sont recensées. Il y a un besoin d'information et d'un lieu où on peut partager ou relayer ces diminutions des prestations des assurances sociales ; Stéphanie précise qu'au niveau cantonal ou national il n'existe pas des statistiques sur le handicap. L'ASRIMM essaie de revoir tous ces chiffres concernant les prestations et les offres, afin d'aller directement au Conseil Fédéral. Il s'agit de savoir ce qu'il manque. Antoinette précise que le déficit de statistiques en Suisse, en général, est reconnu. Il manque les moyens, pour en établir, qui servent les personnes en situation de handicap.

Un participant mentionne le site internet www.fr.ch qui selon Antoinette est très utile et très bien fait. On peut y trouver la nouvelle loi sur la personne en situation de handicap (LPSH), adoptée par le canton.

Le comité va cogiter durant l'année et vous présentera une proposition d'amélioration l'an prochain.

Le deuxième point d'Antoinette est la votation du parlement, en mars 2018, d'une disposition de la loi sur la partie générale des assurances sociales, LPGA. Le FHAF s'investit aussi politiquement en faveur des personnes handicapées, afin de réunir toutes ces personnes pour créer une solidarité.

Présentation du referendum contre la base légale pour la surveillance des assurés

Le comité recommande aux membres de s'engager pour la signature du referendum. En effet, la loi sur la partie générale des assurances sociales votée par le parlement en mars 2018 instaure des moyens de surveillance disproportionnés qui seront appliqués non seulement aux assurés AI/PC, mais à l'ensemble des bénéficiaires d'assurances comme APG, accident et maladie. Ce n'est donc pas la surveillance en tant que telle qui est remise en question par le referendum, mais le climat de suspicion qu'elle conforte, l'intrusion qu'elle permet dans la sphère privée de chacun de nous, potentiels utilisateurs d'assurances. La signature du referendum permet donc un débat public sur cette question très délicate. Des feuilles de signatures sont d'ores et déjà à disposition sur www.wecollect.ch. Le FHAF enverra à ses membres la prise de position et le lien des feuilles de signatures à imprimer.

Questions des participants.

➤ Retour sur la manifestation de Berne du 17 mars 2018 pour les 20 ans de la Lhand :

Magali dit s'y être rendue avec Stéphanie et Laurence Fidanza, Arielle y était aussi. Il y avait seulement 300 personnes, en comparaison aux 8'000 d'il y a 20 ans. On est en droit de se poser la question de savoir où est le problème ? A savoir si les personnes en situation de handicap sont contentes de leur sort tel qu'il est aujourd'hui et n'ont plus besoin de se mobiliser ? Est-ce que l'on doit chercher d'autres moyens de mobilisation ? Elle est rentrée de Berne énormément déçue.

Valérie Cuénod d'Autisme Fribourg dit que Forum Handicap Vaud n'était pas au courant de la manifestation à Berne. Magali précise qu'Agile avait mis les moyens pour informer. Elle dit que d'autres institutions fribourgeoises lui ont demandé de quoi parlait cette manifestation, alors qu'elle a elle-même largement divulgué les messages. Mais cela est-il toujours lu ?

Le monde du handicap a évolué en 20 ans et ses demandes sont différentes aujourd'hui. Fabienne précise que Procap tenait son AG à cette date-là. Magali répond que quand il y a une manifestation de cette importance on ne tient pas une AG ce jour-là. Un autre participant indique, que quand ce genre d'information est envoyé, il faut expliquer le but, le thème de la manifestation, comportant éventuellement une rencontre explicative avec les acteurs du monde du handicap.

Une autre personne demande s'il y a eu d'autres communications en amont ? Il y en a eu sur Facebook, mais seulement deux semaines avant. Magali va envoyer les retours de notre discussion à Agile, à l'origine de cette manifestation.

Elle en profite pour rappeler le Forum Politique Social d'Agile qui aura lieu au Boutique Hôtel de Martigny le lundi 7 mai à 16h30. Il est ouvert à tous, avec pour sujet « s'engager en politique avec un handicap » et pour invité l'ancien conseiller national Stéphane Rossini.

Magali clôt la séance en remerciant Florence Treuthardt, l'interprète LSF, et décrète une pause avant la présentation étayée de Sport Handicap par son vice-président Marco Lepori, que l'on remercie chaleureusement.



Magali Cattin

Présidente Comité FHaF



Violette Petit

Secrétaire Comité FHaF